

Prise de position

[23.3427](#) - Postulat

Surface habitable par personne. Analyse de l'évolution consommation de la surface habitable par personne et stratégie pour une consommation plus équitable et juste de la surface habitable

(postulat déposé par le conseiller aux Etats Carlo Sommaruga le 17 mars 2023)

1. Enjeux

Le postulat demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport concernant les facteurs déterminants de l'augmentation de la surface habitable par habitant, la répartition de la consommation de surface habitable au regard du lieu, du type d'occupation du logement (propriétaire/locataire) et du revenu des ménages ainsi que les mesures qui peuvent être envisagées pour freiner la croissance de la consommation de la surface habitable par habitant.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent de rejeter le postulat.

3. Motifs

Le Conseil des Etats a accepté le 6 mars 2023 le postulat 22.4290 demandant au Conseil fédéral de rédiger un rapport concernant les causes de la pénurie de logements et les pistes pour améliorer la situation. Dans ce cadre, le Conseil fédéral pourra examiner l'évolution de la consommation de la surface habitable par habitant.

En outre, l'Office fédéral de la statistique publie déjà des données concernant l'évolution de la consommation de la surface habitable par habitant.

Enfin, le texte du postulat traduit une volonté politique de réguler le nombre de mètres carrés pouvant être consommés par habitant dans notre pays. Une telle réglementation serait totalement contraire à la liberté personnelle et à la liberté économique.

Lausanne, le 2 juin 2023 / JA-PA

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 058 796 33 71

Thomas Schaumberg, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI Suisse, 058 796 99 59

(Antenne fédérale FRI/USPI, Kapellenstrasse 14, Case postale, 3001 Berne)